

Action du CICR dans le Proche-Orient

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport sur l'activité du Comité international de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1949)**

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

II. ACTION DU CICR DANS LE PROCHE-ORIENT

Tout en exerçant son action coutumière en faveur notamment des prisonniers de guerre, le CICR a participé à l'assistance des réfugiés de Palestine, selon l'accord passé par lui avec l'Organisation des Nations Unies le 16 décembre 1948¹.

Il va sans dire que le compte rendu détaillé de ce qu'a fait le CICR pour les réfugiés de Palestine excède les limites du présent rapport. Il ne peut s'agir ici que d'un résumé en quelque sorte schématique d'une œuvre considérable dont, au demeurant, les lecteurs de la *Revue internationale de la Croix-Rouge* ont pu, de mois en mois, suivre le développement et parfois les péripéties².

Action traditionnelle du CICR

L'avance des forces israéliennes dans le Negev, depuis octobre 1948, avait, au début de 1949, placé le front de combat non loin de la frontière égyptienne. La bourgade de *Falaja*, occupée par une garnison égyptienne, fut alors encerclée et assiégée. Les délégués du CICR à Gaza et à Tel-Aviv dressèrent un plan d'évacuation des blessés sur Jaffa. Ce plan ne pouvant être exécuté, le CICR fut autorisé à prendre contact avec les assiégés et à leur apporter des médicaments. Libérés par l'armistice entre l'Égypte et Israël à la fin de février 1949, les troupes égyptiennes remirent spontanément, avant de rentrer en Égypte, les prisonniers juifs qu'elles détenaient.

Tant que dura le conflit armé, les délégués du CICR en Égypte, en Israël, au Liban, en Syrie et en Jordanie, visitèrent les camps de prisonniers arabes et israéliens. Ils s'efforcèrent d'obtenir des autorités locales les améliorations nécessaires, conformément à la Convention de 1929 sur les prisonniers de guerre.

En janvier, il institua une *Commission médicale mixte*, composée de deux médecins faisant partie de son personnel et

¹ Voir *Rapport du CICR (1947-1948)*, p. 125.

² Voir notamment les livraisons de janvier, p. 1 ; mars, p. 211 ; avril, pp. 265, 271, 307 ; mai, p. 328 ; juin, pp. 412, 415 ; octobre, p. 776 ; décembre, p. 977.

d'un médecin relevant de l'autorité détentrice, afin d'obtenir le rapatriement des grands malades et des grands blessés. Au camp de Mafrag, en Transjordanie, cette Commission obtint l'inscription de 76 militaires et de 6 enfants sur la liste de rapatriement.

Au mois de mars, le CICR présida à *l'échange de prisonniers* décidé par suite de la conclusion d'accords d'armistice entre les Etats arabes et Israël. Les 6, 7 et 8 mars, furent rapatriés 144 prisonniers de guerre israéliens du camp d'Abbasieh en Egypte. Simultanément étaient rendus les prisonniers égyptiens jusqu'alors retenus en Israël.

L'échange des prisonniers israéliens, d'une part, et transjordanien, irakiens et palestiniens, d'autre part, se fit au début de mars.

A la fin du même mois furent échangés 35 prisonniers libanais contre 7 détenus israéliens, civils et militaires, au pouvoir des Autorités libanaises.

Ainsi fut terminé le rapatriement des prisonniers de guerre dont le nombre, d'après les notifications faites au CICR s'élevait, au début de l'année 1949, à 850 Israéliens au pouvoir de l'Egypte, du Liban, de la Syrie et de la Jordanie, et 3000 Arabes au pouvoir d'Israël.

Le système d'échange de messages civils et d'enquêtes organisé en 1948¹ continua de rendre des services, bien que par suite des circonstances et de l'apaisement du conflit son activité pût être restreinte.

Secours aux pauvres de Jérusalem

Nous verrons plus loin quelle fut la part du CICR dans l'exécution du plan d'aide aux réfugiés de Palestine.

En dehors des secours distribués conformément à ce plan, et financé par les Nations Unies, le CICR préleva tant sur ses ressources propres² que sur les dons mis à sa disposition par

¹ Voir *Rapport du CICR (1947-1948)*, p. 120.

² Voir *Compte général des dépenses du CICR ; Compte des actions de secours*, p. 18.

des Croix-Rouges nationales et des donateurs autres que les Nations Unies, de quoi assister les victimes de la guerre autres que les réfugiés et notamment *les pauvres de Jérusalem*.

A Jérusalem, en effet, la situation était particulièrement critique, car, au nombre habituel des indigents s'ajoutaient plusieurs milliers de personnes ayant perdu leur emploi ou empêchées d'exercer leur profession par suite du partage de la ville entre Arabes et Juifs. Le nombre de ces malheureux atteignait presque celui des réfugiés. Or, selon les statuts de l'Aide aux réfugiés, ils n'avaient pas droit à l'assistance des Nations Unies. Le CICR, à la suite d'un voyage de son Président en Palestine¹, décida de porter secours aux pauvres de Jérusalem. Il établit à cet effet une organisation qui avait son bureau de distribution, son dispensaire et sa « goutte de lait » dans la Vieille Ville de Jérusalem. Le délégué du CICR à Beyrouth était chargé des achats. La première distribution de secours eut lieu le 27 avril et fut régulièrement suivie de distributions bi-mensuelles. Il parvint ainsi à nourrir 15.000 personnes.

Les denrées distribuées en 1949 aux pauvres de Jérusalem se répartissent ainsi :

Farine	730 tonnes
Sucre	44 »
Huile	39 »
Riz	33 »
Lentilles	21 »
Raisins, figues sèches, noisettes, macaronis	18 »
Gruaux	17 »
Fèves	10 »
Pois chiches	6 »
Vêtements et chaussures	35 »

La provenance des fonds utilisés en 1949 pour cette action de secours est la suivante :

¹ Voir ci-dessus, p. 28.

CICR	294.422	francs	suisse ¹
Jewish Society for Human Service	166.660	»	»
Croix-Rouge canadienne	22.290	»	»
Croix-Rouge australienne	19.084	»	»
Lion et Soleil Rouges d'Iran	12.149	»	»
Cadbury Trust (Angleterre)	8.676	»	»
M. Robinson à Wakefield (Angleterre)	868	»	»
Croix-Rouge suisse	6.205	»	»
Total	530.354	francs suisse	

En dehors de cette assistance aux pauvres de Jérusalem, le CICR distribua des secours dans le territoire d'Israël et en Palestine par l'entremise de ses délégations à Tel-Aviv, Ramallah et Gaza. Quand le poste de Gaza fut fermé, en avril, une partie des secours non encore attribués fut remise à l'« American Friends Service Committee », chargé de procéder, dans la Palestine du Sud, à l'exécution du plan d'aide aux réfugiés.

La valeur totale des secours ainsi procurés par le CICR en Palestine et dans le territoire d'Israël durant l'année 1949 est d'environ 1.606.000 francs, dont 390.000 en vivres et vêtements et le reste en médicaments et secours médicaux.

Aide aux réfugiés de Palestine

Dans l'œuvre d'assistance aux réfugiés de Palestine, le CICR s'était vu attribuer, pour sa part, le théâtre principal du conflit (Palestine centrale et septentrionale — Territoire d'Israël) tandis que la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge devait opérer dans les pays limitrophes de la Palestine et la Société des Amis (Quakers) dans le sud du territoire.

Le CICR forma un Commissariat dont il confia la direction à M. Alfred Escher, premier conseiller de la Légation de Suisse à Londres, libéré de toute obligation à l'égard du Service diplomatique suisse.

Sous l'autorité de ce chef, le Commissariat du CICR pour l'aide aux réfugiés de Palestine comptait, à fin décembre 1949, 92 délégués, médecins et infirmières de nationalité suisse, deux

¹ Voir Compte général des dépenses du CICR ; Compte des actions de secours, p. 18.

infirmières danoises ainsi que 3395 collaborateurs arabes recrutés sur place ¹. Il avait son siège central à Beyrouth et était représenté :

- a) du côté arabe, à titre permanent ou occasionnel, par des délégations régionales gérées par des chefs de région, assistés de délégués, délégués-médecins et infirmières, à Jéricho, Hébron, Bethléem, Jérusalem, Ramallah et Naplouse ;
- b) du côté israélien, par une délégation à Haïfa, dirigée par un chef régional assisté de trois délégués et représenté à Jérusalem par un délégué pour la partie de la ville occupée par les forces israéliennes.

Les rapports du Commissariat du CICR donnent des renseignements intéressants sur le nombre des réfugiés, ainsi que sur la nature des denrées et l'importance des fonds dont disposa le CICR.

Avant d'examiner ces chiffres qui illustrent avec une grande précision l'œuvre du CICR en Palestine, il est bon de rappeler tout d'abord que les secours furent presque en totalité livrés à Beyrouth par l'Aide des Nations Unies aux réfugiés de Palestine (United Nations Relief for Palestine Refugees = UNRPR).

Ajoutons que le Commissariat du CICR établit dans ce port un bureau chargé du contrôle en quantité, de la réception et de l'entreposage des marchandises, que les secours furent acheminés soit par camions, à travers deux frontières, vers la Palestine arabe, soit par voiliers, vers Israël, et qu'enfin, les représentants du Commissariat dans les diverses circonscriptions durent organiser l'entreposage et les distributions mensuelles des marchandises sur la base de recensements antérieurs. Partant de données parfois improvisées sans contrôle, les délégués du CICR rencontrèrent souvent de grandes difficultés, qu'ils s'efforcèrent toujours de résoudre selon les principes d'humanité qui demeurent la raison d'être et l'honneur de la Croix-Rouge.

Le 7 décembre 1948, Sir R. Cilento, directeur jusqu'alors de l'œuvre d'assistance des Nations Unies en Palestine, avait déclaré que le nombre des réfugiés s'élevait à environ 760.000.

¹ Voir ci-dessous, p. 91.

Il évaluait à 40% du total, soit environ 300.000, les réfugiés se trouvant dans les régions qui allaient devenir le champ d'action du CICR. Or, le nombre des réfugiés dont eut à s'occuper le Commissariat dépassa de beaucoup ce chiffre. Il s'élevait à 476.850 à fin mai 1949 et se maintint, depuis lors, aux environs de ce chiffre, selon la répartition suivante :

Mois	Jéricho	Ramallah	Naplouse	Jérusalem	Bethléem	Hébron	Israël	Total
Janvier	30.000	57.000	120.000	30.000	15.000	40.000	47.000	339.000
Février	65.500	72.000	128.500	26.000	28.000	52.000	47.000	419.000
Mars.....	65.500	72.000	127.700	26.000	32.000	52.000	47.000	422.200
Avril	72.800	72.000	127.700	26.000	32.000	77.500	47.000	455.000
Mai.....	72.400	72.000	127.700	28.400	38.000	91.350	47.000	476.850
Juin.....	48.062	81.000	124.855	33.000	53.770	88.000	45.906	474.093
Juillet	48.721	81.000	128.000	35.152	55.518	87.768	47.521	484.680
Août	48.432	70.000	127.489	36.484	56.400	89.000	49.338	477.143
Septembre....	47.978	70.000	126.300	35.440	55.050	89.980	48.513	473.261
Octobre.....	40.483	69.658	126.330	35.440	55.050	82.549	48.732	458.242
Novembre....	39.755	70.514	124.834	34.814	48.289	84.338	49.132	451.676
Décembre....	39.001	73.724	124.834	39.418	48.258	81.904	50.257	457.376

Les chiffres selon lesquels furent accordés les secours des Nations Unies restèrent inférieurs aux chiffres ci-dessus, en sorte qu'il manqua toujours des rations. En avril, par exemple, il en manqua 113.000, soit près de 25%. Il fallut en conséquence réduire dans la même proportion l'importance des rations distribuées.

Dès février, il est vrai, le directeur de l'UNRPR avait mis en garde les trois organisations distributrices contre des inscriptions abusives de bénéficiaires. « Si, déclarait-il, le réfugié peut être défini *grosso modo* comme « une personne ayant quitté « son domicile en raison des faits et des conséquences de la « guerre », encore faut-il que cette personne soit « réellement « indigente » et ait « perdu ses moyens d'existence. » Mais, en fait, il était bien difficile d'établir un contrôle rigoureux. Un raisonnement logique eût conduit sans doute à éliminer du plan d'assistance les nomades, d'une part, les pauvres des

villages, d'autre part, dont l'entretien devait incomber aux municipalités. Pourtant, du point de vue humanitaire, il était impossible de faire un départ entre des personnes qui, réfugiées ou non, avaient, les unes et les autres, perdu leurs moyens de subsistance. Dans un village situé à proximité du front, les délégués du CICR ont dû assister les habitants, le commandant militaire ayant menacé, s'ils n'étaient pas secourus sur place, de les évacuer afin de les transformer en « réfugiés », selon la définition des Nations Unies.

Quant aux nomades, il en est qui avaient véritablement perdu troupeaux et pâturages. D'autres n'avaient pas subi les mêmes dommages, mais il était malaisé de les empêcher de s'agréger à la masse des assistés.

D'après le Commissaire, une partie des fugitifs, qui, au moment de l'exode possédaient encore quelques ressources, ne s'étaient pas inscrits comme réfugiés. Cependant, leurs moyens venant à manquer, ils avaient dû, par la suite, recourir à l'assistance. Bref, « le nombre des indigents s'est multiplié dans tous les pays, où la vie économique s'est éteinte »¹.

Les efforts tentés, d'accord avec l'UNRPR, pour serrer d'aussi près que possible la réalité et éliminer les abus, permirent, dans le secteur du CICR, de supprimer 24.000 à 30.000 inscriptions ; en revanche il fallut enregistrer près de 60.000 nouveaux réfugiés venant du territoire d'Israël.

Des 450.000 personnes secourues en moyenne dans la zone d'action du CICR, 40% environ étaient des enfants. Cette proportion avait tendance à s'accroître, car la natalité était forte. Les femmes enceintes et les mères nourrissant leur enfant représentaient 10% du total des réfugiés.

Ces chiffres expliquent l'importance des secours distribués aux frais de l'Organisation des Nations Unies pour le secours aux enfants (UNICEF) qui, avec l'UNRPR, a fourni presque toutes les denrées distribuées.

¹ *Rapport du Commissaire du CICR pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 1940*, p. 24. C'est pourquoi le CICR a dû envisager, en faveur des pauvres de Jérusalem, l'action de secours décrite ci-dessus, p. 81. Voir *Revue internationale de la Croix-Rouge*, mai 1949, p. 338.

Les allocations de base de l'UNRPR au Commissariat du CICR sont résumées dans le tableau suivant :

Tableau n° 1

ALLOCATIONS DE L'UNRPR

(En tonnes)

Denrées de base	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Farine	2.165	2.255	2.900	3.684	3.669	4.398
Légumineuses	240	250	249	332	332	210
Huile	140	150	58,5	79	75,5	54,5
Sucre	—	100	64,5	87	87	84
Dattes	425	200	205	267	213	—
Poissons en conserve	—	—	112	146	173	—
Pommes de terre	—	—	—	—	—	—
Oignons	—	—	—	—	—	—

Denrées de base	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Farine	4.200	3.779	4.200	4.200	4.200	4.200
Légumineuses	210	210	210	210	270	227
Huile	54,5	54,5	54,5	109	109	109
Sucre	84	84	84	84	84	84
Dattes	—	—	—	—	—	—
Poissons en conserve	—	—	—	—	—	—
Pommes de terre	—	—	142	—	—	—
Oignons	—	170	—	170	39	170

A ces allocations de base sont venus s'ajouter certains suppléments de denrées livrées par l'UNRPR.

Tableau n° 2

ALLOCATIONS COMPLÉMENTAIRES

T. = tonnes M. = mètres P. = pièces

Articles	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Couvertures	48.500 P.	29.600 P.	—	—	—	—	—	—	—	68.272 P.	39.883 P.	9.638 P.
Sacs de couchage.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8.432 P.	—	—
Tentes	150 P.	560 P.	—	250 P.	—	587 P.	850 P.	392 P.	2.565 P.	681 P.	1.276 P.	28 P.
Haricots en conserve.....	—	15 T.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Figues sèches.....	—	—	20 T.	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dattes	—	—	118 T.	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Haricots	—	—	5,5 T.	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Huile de foie de morue.....	—	—	—	15 T.	—	—	—	—	—	—	—	—
Savon.....	—	—	—	13 T.	—	—	10 T.	—	—	11 T.	20 T.	21,5 T.
Flocons d'avoine.....	—	—	—	—	—	144 T.	—	—	—	—	—	—
Conserves de poissons et de viande..	—	—	—	—	—	—	132 T.	4,6 T.	50 T.	—	—	—
Pétrole pour cuisson.....	—	—	—	—	—	—	—	—	97 T.	—	—	—
Tissus de coton	—	—	—	—	—	—	—	7,3 T.	—	—	5.000 M.	169.206 M.
Accessoires (boutons, fil)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,6 T.
Articles divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	15 T.

En outre, le Commissariat du CICR a reçu, en fonds et en marchandises, les concours résumés dans les deux tableaux ci-dessous :

Tableau n° 4

DONS REÇUS PAR LE CICR

FONDS

Donateurs	Montants	Destination
UNICEF, Beyrouth	L-Lib. 14.865,50	Distributions de lait
Croix-Rouge américaine, Beyrouth (Junior Red Cross Fund)	» 17.150	Aliments pour nourrissons
Croix-Rouge américaine, Beyrouth (Junior Red Cross Fund)	» 9.429	Idem
UNESCO, Paris	» 6.000	Ecoles de Jéricho
» »	» 44.200	Ecoles pour réfugiés
» »	L-Pal. 1.162	pour institutions scolaires à Jérusalem
» »	» 540	Idem
Jewish Society for Human Service	» 2.522	Camps de Jéricho
Croix-Rouge britannique	» 249.375	Secours divers
» »	» 10.333	Idem
» »	» 253.225	Idem
S.M. le Roi Abdallah	» 50	Réfugiés d'Hébron
Public Health Dept.	» 600	Hôpital CICR Hébron
Lutheran World Federation	» 1.545	Hôpital CICR Augusta- Victoria
Reserve Field Director, UNRPR	» 19.155	Imperméabilisation et réparation de tentes

Tableau n° 5

DONS REÇUS PAR LE CICR

DENRÉES

Donateurs	Poids (en tonnes)	Pièces	Nature des secours
Croix-Rouge américaine	44		Secours divers
» »		4.400	Couvertures
» »	17		Sous-vêtements et layettes
» »	16,5		Livres, crayons, jouets
» »	3,5		Biberons
Croix-Rouge danoise	30		Secours divers
» »	30		Poisson salé
Croix-Rouge suédoise	30		Secours divers
» »		250	Tentes
» »	16,5		Vêtements usagés
Croix-Rouge canadienne	159		Secours divers
Gouvernement turc		500	Tentes
CICR		2.100	Sacs de couchage
Croix-Rouge belge	0,5		Secours divers
Croix-Rouge indienne	1,3		Divers
Croix-Rouge du Liechtenstein	0,9		Divers
Croix-Rouge finlandaise	0,9		Conserves de viande
Croix-Rouge sud-africaine	0,7		Vivres
UNESCO	2		Matériel scolaire
Jewish Society for Human Service	0,5		Secours divers
» » » » »	3,5		Vêtements et chaussures usagés
Church World Service	15,4		Secours divers
» » »	1		Vivres
Mission belge « Palestine »	18,4		Secours divers
Council of British Societies for Relief Abroad	4,2		Secours divers
» » » » »	4,2		Lait en poudre

Ces chiffres témoignent d'un effort considérable. Nonobstant la mise en œuvre de tous ces moyens, le Commissaire du CICR estime que la ration individuelle ne comportait qu'environ 1200 calories. C'est dire la vie de misère des réfugiés, dans l'attente d'autres sources de subsistance que la charité internationale. En effet, le professeur Vannotti, membre du CICR, professeur à l'Université de Lausanne qui, au début de l'action du CICR, avait été chargé d'examiner la situation du point de vue médical, évalue aux chiffres suivants les rations caloriques requises en Palestine :

- 2500 calories pour personne à activité moyenne ;
- 1800-2000 calories pour personne à activité réduite ;
- 1500 calories : minimum provisoirement admissible pendant une à trois semaines, sauf cas particuliers (travail pénible, femmes enceintes).

Œuvre médicale du CICR en Palestine.

La pauvreté du régime alimentaire que représente le chiffre de 1200 calories a donné une importance particulière aux soins médicaux.

En ces régions où certaines affections graves sont proprement endémiques, la présence d'une telle masse de réfugiés, isolés ou groupés dans des camps, errant parfois sur les routes en quête d'un meilleur gîte, constituait une menace permanente d'épidémies. Un défaut d'hygiène généralisé, joint à l'impossibilité d'isoler les malades infectieux, rendait urgentes des mesures de prophylaxie.

En 1949, le Commissariat du CICR a mis en œuvre des moyens accrus. Pour l'*action médicale*, seulement, il a disposé de 394 personnes (40 venues de Suisse, deux appartenant à la Croix-Rouge danoise, et 352 engagées sur place). Cette importante formation, dirigée par le Dr René Sansonnens, a compris une trentaine de médecins.

Les débuts furent assez laborieux. Tout était à créer. D'inévitables retards, des conditions de travail rudimentaires, des difficultés psychologiques aussi, mirent à rude épreuve les meilleures volontés. Mais, progressivement, l'action se développa

en Palestine arabe, puis en Galilée septentrionale, selon un plan concerté avec l'Etat d'Israël.

Le premier souci du CICR fut de compléter l'équipement des *policliniques* existant dans certains camps, ainsi qu'à Jéricho, Bethléem, Tulkarem, Djenin, Naplouse, Ramallah, Hébron et Jalazone. De ces stations partaient des dispensaires ambulants qui assuraient les soins dans un rayon délimité. De janvier à mai, le nombre des consultations a passé de 700 à 2100 par jour. Il s'est maintenu ensuite aux environs de 2000.

En outre, le Commissariat a pris en main la direction de plusieurs *hôpitaux*, dont un à Hébron (60 lits) et deux à Jérusalem (Béthanie : 48 lits et Augusta-Victoria : 280 lits). L'hôpital Augusta-Victoria de Jérusalem, complètement réinstallé, a été doté d'un service pour tuberculeux. Un dépôt central de médicaments y a été placé.

Enfin d'autres *possibilités d'hospitalisation* ont été réservées en faveur des réfugiés dans ces établissements privés, en échange, généralement, de prestations matérielles. Citons, par exemple, l'Hôpital autrichien à Jérusalem, qui a mis 93 lits à la disposition des réfugiés. Une maternité et plusieurs centres de puériculture ont également été créés.

L'absence de laboratoires en Palestine arabe a longtemps entravé le travail médical. Grâce aux installations du CICR, les analyses courantes ont pu être pratiquées à Naplouse, Bethléem, Béthanie et Hébron, tandis qu'à Jérusalem, l'hôpital Augusta-Victoria fut doté d'un laboratoire complet de sérologie et de bactériologie, offert par l'UNICEF.

En marge de l'action proprement thérapeutique, de grands efforts ont été faits pour améliorer et protéger la santé publique. Des *centres organisés pour la préparation et la distribution du lait* fourni par l'UNICEF ont été ouverts dans toute la Palestine. La moitié de la population a bénéficié de leur activité, particulièrement bienfaisante dans un pays où sévissent les maladies de l'enfance.

L'assainissement des camps et de certaines localités.

La désinfection des réfugiés, leur éducation en matière d'hygiène a nécessité la création d'un service de 117 personnes, comprenant des inspecteurs et des équipes d'ouvriers. Le pro-

blème essentiel de l'eau potable a été partout résolu. Là où les captages étaient impraticables, on eut recours à la stérilisation chimique. D'importants travaux ont été faits (adductions, installation de réservoirs, etc.).

D'avril à août, une formation auxiliaire de 96 personnes fut employée à la *lutte contre la malaria*. Les mesures de protection ont visé tout d'abord la destruction des moustiques anophèles à l'aide du DDT, en poudre ou en émulsion. Quinze équipes mobiles ont travaillé dans les régions les plus menacées. Tous les camps, ainsi que les grottes et autres habitats, furent traités, de même que 188 localités et certains bâtiments des grandes agglomérations, soit plus de 20.000 tentes, 95.000 chambres et 7000 baraques. Près de 19 tonnes de DDT, préparé à divers degrés de concentration, furent utilisées. Dans les centres où l'application méthodique était impraticable, on eut recours au malariol pour le traitement des citernes. Des observations systématiques ont permis de conclure à l'efficacité de cette campagne, qui protégea plus de 450.000 personnes.

Le DDT a été utilisé pour combattre la menace du typhus exanthématique ; environ 143.000 personnes furent épouillées à deux reprises par poudrage.

La destruction des mouches a été entreprise avec succès.

La propagation de certaines affections fut combattue à l'aide de *vaccinations massives*. Plus de 200.000 immunisations contre la variole, et un peu moins contre la typhoïde furent effectuées.

Enfin, la création d'un camp pour tuberculeux a permis d'organiser efficacement la *lutte contre la tuberculose*. Des baraques d'isolement pour tuberculeux à l'hôpital Augusta-Victoria, un camp pour les familles de tuberculeux près de Jérusalem, et la vaccination au BCG par les équipes danoises ont servi à conjurer le grand danger que représentait la tuberculose chez les réfugiés.

Tels furent les résultats obtenus.

En dépit de difficultés qui n'ont pu toutes être surmontées, ils n'ont pas été négligeables. Néanmoins, les réfugiés de Palestine ne peuvent encore se passer d'assistance. Fatalistes et frugaux, ils supportent, au demeurant, cette vie végétative et

leur nombre s'accroît. Aussi, l'action de secours des Nations Unies devra-t-elle se poursuivre.

C'est en ce sens que s'exprimait à Lake Success, fin novembre 1949, le président du CICR, tirant, en quelque sorte, la conclusion de cette année d'efforts :

« L'œuvre de secours aux réfugiés en Palestine, à laquelle tant de bonnes volontés ont coopéré, doit se solder par un succès ; elle doit permettre de préparer, sans heurts, la grande œuvre de rétablissement que vous examinerez ensuite.

« Ainsi, une œuvre humanitaire essentielle. d'une importance primordiale pour les réfugiés du Moyen-Orient, aura été menée à bien. Mais, au delà de cette vaste catégorie de personnes en détresse, cette œuvre aura permis d'appliquer des méthodes de secours qui pourront être employées au sauvetage d'autres victimes de la misère dans le monde. »

L'intérêt de l'œuvre du CICR en Palestine a incité la maison d'édition Ringier & C^{ie} de Zofingue (Suisse) à confier à l'un de ses collaborateurs un grand reportage, illustré de nombreuses photographies originales, qui a paru dans plusieurs hebdomadaires internationaux.

En outre, le Service de l'Information du Comité international a édité un film documentaire sur le travail du Commissariat, film intitulé : « Les errants de Palestine », d'une durée de projection de quinze minutes, et dont il a été tiré des versions française, anglaise et allemande.

III. ACTION DU CICR EN INDE ET AU PAKISTAN

Dans la Péninsule indienne, l'activité du CICR, en 1949, s'est presque exclusivement consacrée aux victimes du conflit du Cachemire ¹.

La lutte entre les deux autorités de fait établies au Cachemire, a entretenu un état de tension entre l'Union indienne, soutenant le Gouvernement de Jammu-Cachemire et le Pakistan, appui de l'Azad-Cachemire.

¹ Voir *Rapport du CICR (1947-1948)*, p. 103.